

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Archives-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : 11A4214-20/09/1990

Date de publication : 20/09/1990

**SOUS-SECTION 4 TRAVAUX RÉALISÉS PAR NIVELLEMENT
DIRECT**

Sommaire :

SOUS-SECTION 4

Travaux réalisés par nivellement direct

SOUS-SECTION 4

Travaux réalisés par nivellement direct

Le nivellement direct est employé chaque fois que le nivellement indirect ne permet pas d'atteindre la précision requise.

C'est ainsi que le Cadastre utilise ce procédé pour :

- rattacher en altitude les extrémités des cheminements de nivellement indirect aux repères du réseau IGN 69 ;
- effectuer diverses opérations ponctuelles telles que le nivellement de points caractéristiques, le filage de courbes de niveau ou le calcul de profils en travers, chaque fois que la vérification de travaux réalisés par les services publics exige un tel procédé.

Le nivellement direct peut, en outre, être utilisé avec profit pour niveler certains points, même si la précision altimétrique nécessaire est moindre, s'il s'avère que ce procédé est plus économique (par exemple, lorsqu'un point d'appui de l'aérocanevas, à déterminer seulement en altitude, est situé à proximité d'un repère connu).